

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 26 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le trois juillet à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Michel GALAND
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD		X	Sébastien LABORDE	Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE		X	Jean-François MARTINEZ	Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY		X	Philippe BUISSON	Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE		X	Jean-Louis ARCARAZ	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Valdo DUCLOS
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN		X	Anne BERTHOME	Agnès SEJOURNET		X	Monique JULIEN
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER				Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Jacques MESPLEDE	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL				Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY				Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO				Kléber AUDINET			
Michel FOULHOUX				Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE				Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTABAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Jean-Luc BARBEYRON	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	36	17	
Catherine BERNADEAU				TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			53

Monsieur Valdo DUCLOS a été nommé secrétaire de séance

SPORT**SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CLUB NAUTIQUE DE LIBOURNE » - COUPE DE LA JEUNESSE 2014**

Sur proposition de Monsieur Jean-Louis Arcaraz, Conseiller communautaire délégué au Sport,

L'association « Club nautique de Libourne » œuvre pour la promotion du sport à travers la pratique de la voile et de l'aviron. En parallèle de son rôle d'accompagnement à la pratique sportive, le club est engagé dans la compétition nationale et internationale et reste le plus titré du Sud-ouest dans ces disciplines.

Les 1^{er}, 2 et 3 août 2014, l'association organise la Coupe de la Jeunesse, compétition internationale d'aviron réunissant des rameurs (moins de 18 ans) de 12 pays européens. Cette régate permet aux athlètes de nombreux pays de se qualifier pour les Championnats du monde Juniors. Cette coupe prestigieuse, fondée en 1985, a été remportée par la Grande-Bretagne (11 victoires), l'Italie (9 victoires) et la France (8 victoires).

Compte-tenu de l'envergure et du caractère fédérateur de cette compétition, ainsi que des répercussions locales pour la pratique sportive mais aussi du point de vue économique et touristique, La Calvi souhaite y apporter un soutien financier.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 juin 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission finances et fiscalité du 23 juin 2014,

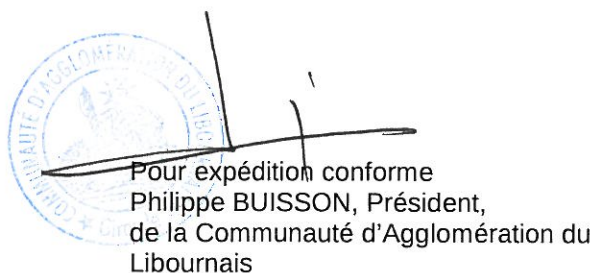
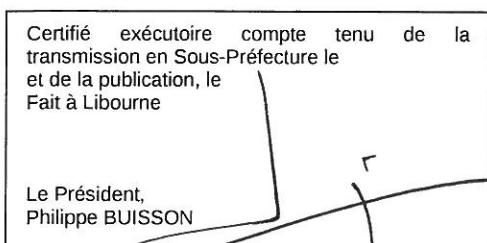
Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité** (53 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention pour un montant de 8 000 € pour l'organisation de la Coupe d'Europe de la Jeunesse 2014.
- signer tout document afférent.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire SPORT 0 - fonction 40



CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ENTRE
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU LIBOURNAIS ET L'ASSOCIATION « CLUB NAUTIQUE DE
LIBOURNE » - COUPE DE LA JEUNESSE 2014

Cadre réglementaire et contexte :

La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) souhaite soutenir les initiatives sportives dont l'intérêt communautaire est reconnu, en apportant son aide aux structures dont les équipes ou les membres évoluent dans l'élite nationale, européenne ou mondiale de leur discipline.

De même, le sport constituant un formidable vecteur d'image qui contribue au rayonnement et à la promotion de notre territoire, La Cali peut participer au montage d'événements sportifs de notoriété nationale et internationale qui se déroule sur son territoire et le mettre en valeur, en assurant, notamment, des retombées économiques certaines.

L'association « Club nautique de Libourne » œuvre pour la promotion du sport à travers la pratique de la voile et de l'aviron. En parallèle de son rôle d'accompagnement à la pratique sportive, le club est engagé dans la compétition nationale et internationale et reste le plus titré du Sud-ouest dans ces disciplines.

Les 1er, 2 et 3 août 2014, l'association organise la Coupe de la Jeunesse, compétition internationale d'aviron réunissant des rameurs (moins de 18 ans) de 12 pays européens. Cette régate permet aux athlètes de nombreux pays de se qualifier pour les Championnats du monde Juniors. Cette coupe prestigieuse, fondée en 1985, a été remportée par la Grande-Bretagne (11 victoires), l'Italie (9 victoires) et la France (8 victoires).

Cette convention d'objectifs a pour but d'arrêter les engagements respectifs de chaque partie, dans le cadre de la Coupe d'Europe féminine des clubs 2014.

Parties prenantes

Entre

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), BP 2026, 33502 Libourne cedex, représentée par son Président Monsieur Philippe Buisson,

Et

L'association « Club nautique de Libourne », 21 rue Léo Lagrange, Les Dagueys, 33500 Libourne, représentée par son Président, Monsieur Bruno Gil,

Article 1 : Objet de la convention

La Coupe de la Jeunesse 2014 sera organisée les 1^{er}, 2 et 3 août 2014 par l'association « Club nautique de Libourne », au Pôle nautique international des Dagueys.
Cette compétition européenne accueillera des rameurs de 12 pays européens.

Compte-tenu de l'envergure et du caractère fédérateur de cette compétition, ainsi que des répercussions locales pour la pratique sportive, La Cali accorde une aide de 8 000 €.

Article 2 : Modalités de versement de la subvention

La Cali s'engage à verser une subvention de 8 000 € à l'association « Club nautique de Libourne » pour l'organisation de la finale de la Coupe de la Jeunesse 2014.

Un dossier comprenant les pièces suivantes est annexé à la présente convention d'objectifs :

- lettre de demande de subvention,
- budget prévisionnel : dépenses et recettes détaillées par poste.

La subvention communautaire donnera lieu à deux versements qui interviendront :

- après transmission de la présente convention signée pour 80 % du montant
- au plus tard le 30 novembre 2014 pour le solde après transmission d'un bilan moral et financier de la compétition.

Article 3 : Engagement de l'association

L'association s'engage à fournir pour le 30 novembre 2014 au plus tard les pièces énumérées à l'article 2 et s'engage également à :

- faire apparaître le logo de « la Communauté d'Agglomération du Libournais » sur ses documents promotionnels,
- installer la banderole partenaire « La Communauté d'Agglomération du Libournais » sur le site de la manifestation,
- inviter le Président de La Cali ou son représentant aux Assemblées Générales.

Article 4 : Modification

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter.

Article 5 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

Article 6 : Annulation

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Libourne, le 10/07/2014.

Le Président de la communauté
d'agglomération du Libournais



Philippe BUISSON

Fait à Libourne, le 10/07/2014.

Le Président de l'association « Club
nautique de Libourne »



Bruno GIL